

# LE LIEN

18 juin 2024  
Volume 46, numéro 8

Mot de la présidente  
*Nancie Lafond*

## *Au revoir, membres du SEBF!*



**En juin 2001, j'ai été élue à la présidence du Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs et je suis entrée en fonction quelques semaines plus tard, la tête pleine de projets et le cœur débordant de fierté à l'idée de représenter mes collègues enseignants. Mais en toute vérité, j'avais le vertige! Je me demandais comment j'allais faire pour concilier mes tâches professionnelles et familiales, pour m'imposer auprès de l'employeur et pour participer aux débats dans les instances de la CSQ et de la FSE. Et je me demandais surtout comment les membres du SEBF allaient accueillir cette jeune enseignante du primaire qui voulait s'impliquer activement dans l'univers syndical.**

Mon aventure a duré 23 années au cours desquelles j'ai connu des périodes de travail très intensives qui ont été marquées par cinq rondes de négociation nationale, de nombreuses actions de mobilisation ainsi que les divers travaux pour le renouvellement de notre convention collective locale. Ces années ont été remplies de moments forts et récurrents découlant, par exemple, des différentes organisations scolaires, et par tous les autres sujets qui se sont pointés, comme les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* et au régime pédagogique. J'ai aussi vécu de l'intérieur la mise en place des différents décrets entourant la pandémie de même que les changements qui ont transformé les commissions scolaires au fil des ans.

J'ai participé à un nombre incalculable de conseils généraux, de conseils fédéraux, de réseaux et de congrès au cours de ma carrière. J'ai pris part à plusieurs rencontres avec l'employeur, notamment celles du comité des relations de travail (CRT) ou du comité des politiques pédagogiques (CPP). J'ai animé des réunions locales, des assemblées générales et diverses formations pour les membres. J'ai bâti du matériel d'information, de mobilisation et j'ai écrit des textes, des avis et des milliers de courriels.

**Et il y a eu le travail réalisé sur le terrain, les tournées d'établissements, les nombreuses rencontres avec les enseignantes et enseignants, les activités de cohésion interne, les rassemblements et j'en passe. La vie syndicale est chargée, parfois difficile, mais tellement**

**stimulante et enrichissante!** Les souvenirs que j'en garde sont nombreux et significatifs.

Dans quelques jours, je quitterai mes fonctions pour la retraite avec le sentiment d'avoir réalisé mon travail avec rigueur et passion. Je laisse une organisation syndicale fière et crédible qui se porte très bien à tous les niveaux. À vous maintenant de poursuivre certaines réflexions pour aller encore plus loin.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont accompagnée pendant ces nombreuses années. J'ai une pensée spéciale pour les membres du conseil administratif, les déléguées et délégués ainsi que le personnel du Syndicat qui ont manifesté à mon égard un appui indéfectible et tellement important. Je salue également ma complice des onze dernières années, Sonia Laliberté, qui saura prendre le relais à la présidence. Puisse-tu ressentir autant de plaisir que moi dans tes nouvelles fonctions.

**Le 30 juin, je pars la tête pleine de projets et le cœur débordant de fierté de prendre du temps pour moi. Mais en toute vérité, j'ai encore le vertige!**

Dernières salutations syndicales,

*Nancie*

## UN DERNIER CONSEIL DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS...

Je tiens à remercier sincèrement tous les membres du SEBF qui ont pris quelques minutes pour m'adresser un message à l'occasion de ma retraite. Vos textes ainsi que plusieurs photos relatant les moments forts de mon parcours syndical ont été regroupés dans un recueil que j'ai reçu à la réunion du Conseil des déléguées et délégués du 4 juin. Je prendrai le temps de vous lire dans les prochains jours. On m'a également remis un bouquet de fleurs et un casse-tête dont l'image est celle de la manifestation du 12 décembre, à Victoriaville, en Front commun. J'aurai assurément autant de plaisir à assembler les 1000 morceaux du casse-tête que j'en ai eu à participer à cette marche historique.

Merci spécial aux employées du SEBF, Sophie et Marie-Ève pour le travail de rédaction ainsi qu'à Sonia Laliberté pour son vibrant hommage, Sonia Boisvert pour son soutien et tous les membres du CA pour la délicate attention.



*Fleurs remises par les personnes déléguées, casse-tête et recueil de mots de la part des membres du SEBF.*



*Hommage de Sonia Laliberté*

## Enseignantes et enseignants victimes d'actes criminels (IVAC) et assurance salaire longue durée

Depuis le 13 octobre 2021, hormis quelques exceptions, les personnes victimes d'actes criminels ont une période maximale de trois ans pour recevoir l'aide financière palliant une perte de revenu ou compensant certaines incapacités. Ce changement s'applique même pour les personnes reconnues par l'IVAC (« Indemnisation des victimes d'actes criminels ») avant les modifications législatives du 13 octobre 2021. Selon les dossiers, ces personnes pourraient toutefois avoir accès à l'assurance salaire longue durée auprès de Beneva. **Nous vous invitons donc à communiquer avec nous le plus rapidement possible si vous recevez des indemnités de la part de l'IVAC à titre de personne victime d'infraction criminelle.**

*Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale*

### SÉANCE D'AFFECTATION

La séance d'affectation du **personnel régulier** aura lieu **le mercredi, 26 juin 2024, à 8 h 30 et se tiendra à l'Hôtel Le Victorin aux salles A et B**. Les documents nécessaires seront acheminés par le Centre de services scolaire aux personnes inscrites au bassin.

### Liste de priorité

La **séance d'affectation** du personnel enseignant inscrit sur la liste de priorité aura lieu **le mardi, 6 août 2024** en après-midi. Des précisions sur les modalités vous seront acheminées ultérieurement par le Centre de services scolaire.

Les représentantes du Syndicat seront disponibles par téléphone pour répondre à vos questions à ce sujet dès 8 h 30, cette même journée.

## Grief réclamant le paiement du temps d'accueil et de déplacement des élèves pour le personnel suppléant

En décembre 2021, nous avons déposé un grief réclamant que le temps effectué lors de la surveillance de l'accueil et des déplacements des élèves soit considéré dans la rémunération des périodes de suppléance du personnel suppléant occasionnel. Rappelons que le texte de la convention collective 2023-2028 prévoit désormais que les accueils et déplacements sont rémunérés pour le personnel suppléant occasionnel qui ne détient aucun contrat d'enseignement de manière concurrente.

Nous avons convenu d'un règlement avec l'employeur en mai dernier. Les personnes ayant effectuées de la **suppléance occasionnelle** pour la période du 11 octobre 2021 au 30 juin 2024 auront droit à une compensation pour la surveillance de l'accueil et des déplacements. Le versement est prévu au plus tard le 30 septembre 2024.

Nous informerons les personnes concernées par ce règlement de grief des détails cet automne.

*Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale*

## Griefs réclamant la rétroactivité salariale

En février 2020, nous avons déposé des griefs concernant le classement provisoire réalisé par le Centre de services lors de l'évaluation de la scolarité.

Nous avons convenu d'un règlement avec l'employeur couvrant la période de décembre 2019 à avril 2023. **Les enseignantes et enseignants qui sont concernés par ce règlement de griefs seront contactés au mois d'août.**

Nous avons également réglé la **pratique future** pour les finissantes et finissants d'un programme de formation à l'enseignement qui n'ont pas d'attestation officielle de scolarité. Sous certaines conditions, il y aura un *effet rétroactif* au 20 avril de l'année en cours pour la finissante ou le finissant d'un programme de formation complété à la session d'hiver et au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours pour la finissante ou le finissant d'un programme de formation complété à la session d'automne.

*Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale*

## Grief réclamant la reconnaissance de l'expérience pour les enseignantes et enseignants absent pour cause d'invalidité

Depuis 2019, nous avons déposé des griefs collectifs revendiquant la **reconnaissance des années d'expérience pour les enseignantes et enseignants** qui ne les ont pas obtenues en raison d'une **période d'absence pour cause d'invalidité**. Dans l'Entente nationale 2020-2023, les parties ont tenté de régler cet enjeu en modifiant certaines clauses, mais un litige demeurait quant à une portion du personnel enseignant en situation d'invalidité longue durée. Cette situation a finalement fait l'objet d'un accord au niveau national en début 2024. Nous procédons donc à un règlement de l'ensemble des griefs à ce sujet avec le Centre de services scolaire.

Les enseignantes et enseignants concernés par ces griefs seront donc contactés au début de septembre.

*Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale*

## FERMETURE DES BUREAUX DU SEBF

Pour la période estivale, **les bureaux du SEBF seront fermés du 27 juin au 6 août 2024 inclusivement**. Nous serons de retour à nos heures habituelles à compter du mercredi, 7 août 2024.

Nous vous souhaitons un été qui vous permettra de faire le plein de moments en famille, de matinées étirées et de soleil réconfortant afin de vous retrouver en forme pour la nouvelle année scolaire.

*L'équipe du SEBF*



# NÉGOCIATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a procédé le 8 juin dernier, avec la partie patronale, à la signature de l'Entente nationale 2023-2028. Elle entrait en vigueur le 9 juin 2024. L'employeur doit verser les augmentations salariales rétroactives au 1<sup>er</sup> avril 2023 dans **les 60 jours suivant la signature officielle**, ce qui veut dire au plus tard à la mi-août. Nous sommes en attente d'une confirmation du Centre de services quant à la date du versement.

## Paiement des rétroactivités salariales découlant des renouvellements des conventions collectives du secteur public

### Les déductions qui seront appliquées au versement

Les cotisations pour l'assurance-emploi, le RQAP et la RRQ seront prélevées au taux actuel (sous réserve de l'atteinte du maximum annuel de cotisations payables sur le salaire admissible maximal). Les cotisations du RREGOP seront également prélevées au taux actuel pour 2024 (9,39 %), tout comme les primes d'assurance salaire longue durée (1,225 % du traitement).

Il y aura aussi des déductions pour les impôts fédéral et provincial et les cotisations syndicales.

### Impact de la rétroactivité salariale sur les prestations de l'assurance-emploi, du RQAP et de la CNESST

#### ⇒ **Rétroactivité salariale et assurance-emploi**

Si vous recevez des prestations d'assurance-emploi au moment du versement, **vous n'avez pas à déclarer cette somme**. Ce revenu n'est pas considéré comme une rémunération et n'entraîne donc aucune réduction. Cependant, si vous êtes présentement au travail et que vous recevez des prestations résiduelles d'assurance-emploi, à partir du 9 juin 2024, vous devrez déclarer votre nouveau salaire en incluant l'augmentation salariale (6 % et 2,8 %), et ce, même si celle-ci ne se trouve pas encore sur le relevé de paie.

#### ⇒ **Rétroactivité salariale et RQAP**

Si vous avez droit à des prestations du RQAP durant la semaine où la rétroactivité est versée, il n'y aura **aucune coupure sur vos prestations en cours**. En effet, ce revenu n'est pas considéré comme une rémunération (revenu concurrent) et n'entraîne donc aucune réduction des prestations payables. Vous **devez tout de même déclarer cette rétroactivité au RQAP**, en précisant qu'il s'agit d'une augmentation rétroactive de salaire.

#### ⇒ **Rétroactivité salariale et indemnité de remplacement de revenu de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)**

Les enseignantes et enseignants qui reçoivent une indemnité de remplacement de revenu (IRR) de la CNESST à la suite d'un accident du travail ou d'un retrait préventif pourront avoir un ajustement de celle-ci si la date de rétroactivité est égale ou antérieure à la date de début de versement de l'indemnité. Il importe toutefois de préciser que l'employeur n'est pas responsable d'informer la CNESST de changements des données nécessaires au calcul de l'IRR. Ainsi, **si vous avez subi un accident de travail ou débuté un retrait préventif après le 1<sup>er</sup> avril 2023, nous vous invitons à faire une demande auprès de la CNESST afin de transmettre les nouvelles informations pouvant avoir un effet sur le montant de l'IRR.**

### Les corrections rétroactives

Nous vous transmettrons prochainement les informations concernant les effets rétroactifs qui s'appliqueront, le cas échéant, sur les prestations reçues ou à venir selon les protections sociales concernées. Nous vous invitons donc à surveiller notre page Facebook et vos courriels.

*Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale*

Suivez l'actualité du SEBF sur notre page Facebook!



## ASSURANCE-EMPLOI ÉTÉ 2024

Les enseignantes et enseignants à temps partiel (contrat), à la leçon, à taux horaire ou qui effectuent de la suppléance occasionnelle sont généralement admissibles aux prestations régulières durant la période estivale.

### La demande : Quand et comment

- ⇒ Doit être transmise à Service Canada le plus rapidement possible à partir du moment où il y a arrêt de rémunération;
- ⇒ Délai maximal de 4 semaines civiles suivant la semaine de l'arrêt de rémunération pour faire une demande de prestations;
- ⇒ Déposer la demande même si le relevé d'emploi n'a pas encore été émis (l'employeur doit le produire dans les 5 jours suivant la fin de la période de paie où survient l'arrêt de rémunération);
- ⇒ La demande peut se faire **en ligne** et prend environ 60 minutes à remplir: [Assurance-emploi et prestations régulières - Présenter une demande - Canada.ca](#)
- ⇒ Vous aurez besoin : d'informations personnelles (NAS, adresse et informations bancaires), du nom de jeune fille de votre mère, de votre relevé d'emploi électronique et des relevés de paie si vos revenus ont fluctué.

*Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale*

## CONSEIL ADMINISTRATIF DU SEBF 2024-2025

À la suite des élections tenues le 14 mai dernier, nous souhaitons vous présenter le Conseil administratif du SEBF pour l'année 2024-2025:

- \* Présidente : Sonia Laliberté
- \* 1<sup>re</sup> vice-présidente: Marie-Andrée Carisse
- \* 2<sup>e</sup> vice-présidente : Sonia Boisvert
- \* Trésorière: Nathalie Bourgeois
- \* Secrétaire: Valérie Perreault
- \* 1<sup>er</sup> conseiller: Martin Berthiaume
- \* 2<sup>e</sup> conseiller : Pascal Garceau
- \* 3<sup>e</sup> conseiller: Jean-François Rheault
- \* 4<sup>e</sup> conseillère : Nancy Bourque
- \* 5<sup>e</sup> conseillère : Johanne Laroche
- \* 6<sup>e</sup> conseiller : Francis Houle

Félicitations à toutes  
et à tous!



## MATÉRIEL DIDACTIQUE - CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE

Le MEQ a prévu de mettre à la disposition des centres de services scolaires et commissions scolaires (CSS/CS) des sommes pour faire l'achat des ensembles didactiques approuvés par le ministre de l'Éducation dans le cadre du nouveau programme d'études *Culture et citoyenneté québécoise*. Sous réserve des approbations gouvernementales, ces sommes seront disponibles à compter de l'été 2024 et demeureront disponibles pendant deux années scolaires afin que les élèves puissent disposer gratuitement de manuels lorsque les enseignants choisissent d'en utiliser.

Il est à noter que les ensembles didactiques soumis par les éditeurs scolaires sont en cours d'approbation. Une fois approuvés, ils pourront être acquis par le réseau scolaire.

Nous vous invitons à diffuser cette information dès maintenant.

### Source: MEQ

La FSE a demandé que l'implantation du programme demeure facultative à l'automne 2024. Nous sommes toujours en attente de réponses à ce sujet.

ACTIVITÉ POUR LE PERSONNEL **EN DÉBUT DE CARRIÈRE**

Une invitation du  
SEBF

le 8 août 2024 à 16h

## BIERGARTEN DES RASSEMBLEURS

525, RUE DEMERS EST À PRINCEVILLE

POSEZ VOS QUESTIONS SPÉCIFIQUES À  
CETTE PÉRIODE DE L'ANNÉE DANS UNE  
AMBIANCE FESTIVE!

HOT-DOGS ET  
CONSOUMATIONS  
SUR PLACE

POINTS DE  
RAVITAILLEMENT  
POUR GOURDE  
D'EAU



**Inscription nécessaire  
avant le 6 août**

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSerK8UQ9fAm92ad04eIFr\\_C6hGyK6TSane1XkUteTIMaoBLxw/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSerK8UQ9fAm92ad04eIFr_C6hGyK6TSane1XkUteTIMaoBLxw/viewform?usp=sf_link)



Lien pour s'inscrire:

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSerK8UQ9fAm92ad04eIFr\\_C6hGyK6TSane1XkUteTIMaoBLxw/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSerK8UQ9fAm92ad04eIFr_C6hGyK6TSane1XkUteTIMaoBLxw/viewform?usp=sf_link)